

VIII^e génération

Les ROBIN de BARBENTANE et de BEAUREGARD

Un rapprochement des deux branches pour le sauvetage du nom et des titres

Richard III, dit « le Beau »

coseigneur de Barbentane

sans alliance, mort en 1730

sa sœur,

Marie-Thérèse

« Dame de Barbentane »

épouse en 1723... son cousin

Claude-Jean-Baptiste

Seigneur de Beauregard

mort en 1760 sans postérité

en faisant héritier... son frère cadet

Richard III dit « Le Beau » 1664-1730

coseigneur de Barbentane, sans alliance

Richard, III^e du prénom, fils aîné de Paul-Antoine III et de Marie de PUGET naît à Barbentane au château de ses parents le 27 décembre 1664. En 1680, il n'a pourtant que seize ans, il remplace son père, probablement malade pour une mission à Aix au sujet des droits des ROBIN sur le port de la Durance.

Envoyé à Paris il entre à la grande écurie du Roi où il est page (1681 et 1683) ; il y apprend non seulement l'art équestre mais aussi le métier des armes. Pendant cette période, il revient parfois à Barbentane, et peut être assiste t-il aux obsèques de son père Paul-Antoine III dont il se sait héritier universel en janvier 1683 ; il n'ignore pas non plus, puisque tous ses frères cadets sont soit chevaliers de l'Ordre de Malte, soit destinés à l'être, que c'est sur lui et son mariage, que repose l'avenir de la lignée des ROBIN de Barbentane. Mais il est probable qu'assez tôt, il apparût qu'il n'avait guère le goût de fonder une famille et que les mondanités et la vie militaire avaient ses préférences.

Les comptes du château vers 1685, l'utile et le futile

Un document dit « *rôle de la dépense de la maison* » donne un aperçu de la vie quotidienne au sein de la famille. On sait seulement de l'auteur qu'il est le fils d'une mère bien présente... le plus probable étant qu'il s'agit de Richard car il est nettement plus âgé que ses frères et sœurs (qui ont entre cinq et douze ans) et se trouve donc seul en mesure d'avoir cette écriture ferme et un souci de gestion... quant à la mère, il est évident que nous sommes en présence de Marie de PUGET. Le père, Paul-Antoine ne fait l'objet d'aucune mention, car il est mort en janvier 1684 et le grand père François de ROBIN est parti en exil à Caignac.

C'est bien « la mère » qui tient les cordons de la bourse, mais c'est le fils qui tient le registre, de manière d'ailleurs fort épisodique (quelques données éparses pour 1681,

1682 et une année complète d'une « Sainte Magdeleine » à l'autre (1685-1686), ce qui laisse supposer de longues absences de l'auteur, qui, sans scrupules, utilise les pages blanches d'un antique registre d'actes notariés familiaux du XVI^e siècle !

On est pas trop dépensier chez les ROBIN, ni sans doute alors très fortuné, les soucis ménagers ne laissent que peu de place aux dépenses somptuaires, mais Richard prend quand même le plus grand soin de sa personne, justifiant bien le surnom de « le Beau » qui lui sera attribué plus tard ! Voyons de plus près cette année comptable 1685-1686 dont les charges furent de 2 328 livres 17 sous et 7 deniers mais dont hélas nous ignorons les recettes qui proviennent des terres affermées !

La famille exploite elle même directement certaines vignes qui, bon an mal an, lui coûtent 200 à 300 livres : à l'automne il faut régler les vendangeurs, le charroi des raisins, les frais de pressoir et de cuve, les fondeurs, l'embouteillage ; on achète 59 barals⁽¹⁾ de vin « *pour mesler avec le nostre* » dont 38 de vin de plant à 1 livre et 12 sous l'unité ; en octobre il faut payer la taille de la vigne de Beauregard, en février 8 journées de travail à une livre pour « poudrer » (tailler) la vigne, en avril son bêchage représente 41 journées à 12 sols l'une (1 livre = 20 sols ou sous).

Les oliveraies sont aussi en exploitation directe : en décembre on fait des trous pour une plantation de 150 arbres à 6 liards l'un soit 11 livres et 5 sous, en mars, on refait une plantation de 200 arbres qui coûtent 40 livres auxquelles il faut ajouter 18 journées de travail à 12 sous par jour et par travailleur. Pour « ouliver » il en coûte quelques livres ; il aura fallu près de 70 livres en tout pour les oliveraies en 1685-1686.

Un frère, probablement Paul-Antoine IV alors âgé de seize ans, est probablement à Malte et Marie de PUGET lui envoie 300 livres ! La sœur de Richard, Marie-Thérèse reçoit 110 livres pour l'année ; on paye deux « pensions » : à Madame

(1) En principe un 'baral' vaut environ 25 litres.

d'AYMINI 137 livres et à M. RAOUSSET 374 livres en deux fois (probablement des remboursements de prêts)⁽²⁾.

Pour nourrir tout ce petit monde, à l'automne, on achète 2 saumées de blé à 16 livres et 10 sous l'unité et encore 2 autres le mois suivant. Périodiquement on paye la boulangère Margot à qui on doit en août, pour toute l'année sans doute, 303 livres ! Les ROBIN se procurent pour peu de frais du sel, de la farine, 2 cannes d'huile à un écu la canne ; en mai la famille achète des confitures et des « *horanges au sucre* » pour 1 livre, 9 sous et 3 deniers ; on mange fort peu de viande de boucherie : 6 livres de bœuf de boucherie en février et une moitié de cochon en décembre à 9 livres le quintal. Enfin, y compris quelques provisions à la foire de Beaucaire, il aura fallu 5 à 600 livres de nourriture pour l'année.

Le personnel n'est pas nombreux, Jacquet est l'homme de confiance aux champs, on solde le compte de Claude « *la servante qui s'en est allée* » pour 8 livres et 4 sous, sa remplaçante coûtera un peu moins cher, quant à la fille de chambre, originaire d'Arles, elle s'appelle « Nanon ». Il n'apparaît pas que le « laquais » soit payé... mais son chapeau (1 livre) et surtout les boutons de son uniforme constituent une dépense appréciable : 9 livres et 15 sous ! Pour le chauffage, on fait rentrer 14 quintaux de bois (sans doute en y avait il encore en stock), des fagots de sarments et un peu de charbon, le tout pour 20 livres.

Mais Richard ne peut s'empêcher de faire quelques dépenses de confort pour sa personne : sa mère doit payer « *un compte qu'il a laissé chez BOUTARD* » (?) qui s'élève à 195 livres... et il verse 9 livres pour sa barbe à son « *sirourgien* » ! Dépenses auxquelles il faut ajouter une centaine de livres « *pour moy, en plusieurs fois* » pour ses menus dépenses ; une perruque lui coûte 12 livres et 10 sols, une lanterne personnelle pour 15 sous ne peut être considérée comme une extravagance contrairement à la cravate « *aux points de France* », une petite folie à 18 livres à laquelle il ajoute une paire de gants (3 livres) et trois paires de souliers dont une

(2) Une Marguerite de ROBIN, cousine éloignée, fille d'Antoine II et de Métheline de CLEMENS avait épousé en 1652 un sieur Antoine de RAOUSSET (RAOULX) et une Marguerite-Richarde de ROBIN, fille d'Antoine I^{er} et de Marguerite de BOULIERS avait épousé en 1615 un Pons d'AYMINI. Ces deux époux étaient de Tarascon.

pour son frère (6 livres et 10 sous). Richard ne résiste pas à une envie de bas de soie pour un peu plus de 10 livres. Sa nouvelle « *raube de chambre* » vaut une fortune (24 livres), prix peut être justifié par les « *brocards* » dont elle semble ornée. Une provision de rubans, de « *batiste* », de taffetas toilé est sans doute destinée à toute la famille ainsi que la « *toile dolande* » (de Hollande....) ; son tailleur personnel émarge pour 7 livres ; enfin 25 livres de dentelles fines pour garnir les chemises lui sont elles destinées ? L'entretien de son fusil vaut 18 livres⁽³⁾.

Il y a peu de place pour les dépenses diverses : une petite rente pour la chapelle du Saint-Sépulcre de Graveson (24 livres), l'achat d'une « Vie des Saints » (3 livres et quelques sous) toujours dans la bibliothèque de la famille, le règlement du maréchal ferrant (18 livres), un « matelassage » et, enfin un peu de luxe pour la maison, une paire de « *flambos d'argent* » pour 73 livres. En mai 1686 l'ouverture d'un testament (celui de son père ?) coûte 22 livres et 4 sous auxquels il faut en ajouter 6 pour en avoir un extrait.

Vie mondaine et militaire, Richard III et Madame de Sévigné

En 1687, Richard, qui a vingt trois ans, va passer quinze jours à la commanderie de Caignac en Lauragais où se trouve son oncle Jean-François, commandeur, et son grand-père François, bientôt nonagénaire qui achève de se dépouiller de ses biens pour ce petit fils prodigue qu'il ne manque pas de morigéner amicalement ! Peu après, François, écrivant à sa belle fille Marie de PUGET, dit sa joie d'avoir vu ce beau jeune homme mais aussi son désespoir de ne le point voir « *marié, ce qui serait la seule chose qui me reste à désirer...* ». Richard reste sourd aux objurgations familiales... et continue à mener un si grand train qu'un de ses oncles commandeurs lui écrira de Toulouse en 1693 « *mon neveu... vous êtes un mauvais payeur... l'argent s'en va trop vite... avec la vie que vous faites... vous ne saurez bientôt plus où donner de la tête !* »

(3) Confirmant, s'il en était besoin, le soin qu'il avait de sa gracieuse personne, on trouve au début de 1685 quelques dépenses personnelles de Richard relatives à « *de la poudre ambrette, de la poudre de jasmin, six bouteilles de lait virginal, de l'eau de la reine d'Ongrie... et une bamboche avec pomme d'agate* »

En juin 1689 Richard de ROBIN est « enseigne-colonel » (porte enseigne du colonel) au Régiment du Roi qui est en pleine action dans le Palatinat ; nous sommes en effet en pleine guerre de la Ligue d'Augsbourg ; après quelques succès, l'armée française est en difficulté et préfère se retirer de cette région rhénane en dévastant plusieurs villes, notamment Spire et Worms en juin 1689. Le 20 juin, alors que son régiment stationnait à Landau, se place un incident qui nous est rapporté par Madame de Sévigné dans un courrier à sa fille en date du 26 juin. Après les horreurs des combats, l'état major du régiment se délasse un moment, après le souper chez le Marquis de ROCHEFORT, où une partie de trictrac s'organise avec le Prince d'ENRICHEMONT, capitaine, qui se prit soudain de querelle avec M. de BARBENTANE ; ce dernier, prétextant quelque tricherie, lui jette un cornet à la tête. L'incident s'envenime, ENRICHEMONT et Richard se jettent alors des chandeliers et mettent la main à l'épée. Un pugilat se déclenche dans l'obscurité, et le chevalier de VASSÉ ayant voulu séparer les protagonistes, s'enferme malencontreusement sur sa propre épée et se tue !⁽⁴⁾

Cet incident mit-il un frein à la carrière militaire du trop colérique Richard dès l'âge de vingt cinq ans ? C'est bien possible, encore que nous le voyons présent à Barbentane en juin 1690 et y recevant deux convocations de M. de GRIGNAN, daté du 13 et du 22, priant M. de BARBENTANE de ROBIN de le rallier d'urgence pour se rendre à la frontière italienne.

Une fin discrète

Vers 1696/1697 Richard, présent à Barbentane, a quelques difficultés avec les Consuls qui veulent le taxer sur des terres nouvelles que lui aurait laissées le Rhône

(4) Le commentateur des lettres de Madame de Sévigné, Denis Marius PERRIN (1734), déjà mentionné au chapitre consacré au père de Richard, note au sujet de ce « Barbentane » : « *gentilhomme de Provence dont le père avait autrefois servi longtemps dans la cavalerie* ». C'est PERRIN, qui, se référant aux mémoires de SOURCHES et de DANGEAU, précise que « Barbentane » est enseigne-colonel au régiment du Roi. Or, nous avons dans les archives familiales des ROBIN, un acte notarié original du 27 février 1690, par lequel un notaire de Cagnac, atteste d'un don de 5 000 livres fait par Jean-François de ROBIN-BARBENTANE, commandeur de l'ordre de Malte « *à son neveu Richard de ROBIN BARBENTANE, enseigne coronelle du régiment du Roy, présent et acceptant...* ». **Il n'est donc pas douteux que Richard de ROBIN est bien l'homme au caractère un peu emporté qui fut à l'origine de l'incident dit « du trictrac » et donc le fils de l'homme de Lerida...! Il avait de quoi tenir !**

dans ses mouvantes fantaisies. En 1697, la cause est trop importante, Richard se voit obliger de sacrifier 6 000 livres à la Cour de Provence pour régulariser définitivement le petit dérapage de son arrière grand père, Richard I^{er}, suspecté d'avoir un peu « déroger ». En 1716 Richard, en tant que coseigneur du lieu, fait hommage à l'archevêque d'Avignon.

Le 29 juin 1730, il a soixante six ans, malade, habitant Avignon en la paroisse Saint-Agricol, il teste en faveur de son beau-frère et cousin, Claude-Jean-Baptiste de ROBIN, époux de sa sœur Marie-Thérèse. Il transmet ainsi définitivement son titre de coseigneur de Barbentane et meurt la même année.

Richard qui se dit « Marquis » en son testament, semble bien avoir été le premier ROBIN à porter ce titre dans la famille, titre dont elle n'abusera guère jusqu'à ce qu'il soit repris au XIX^e siècle et qu'il devienne alors, nous en reparlerons, l'objet d'un vif litige avec la famille PUGET.

Claude-Jean-Baptiste de ROBIN de BEAUREGARD 1687-1760 et son épouse Marie-Thérèse de ROBIN, sa cousine

Voici, par le rôle réunificateur qu'il va jouer, un couple très à part dans l'histoire de la famille ROBIN, à la charnière des deux branches de Beauregard (anciennement de Graveson) et de Barbentane, toutes deux en péril d'extinction !

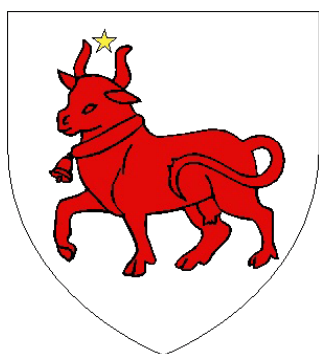
La situation telle qu'elle se présentait en 1723 est donc la suivante.

D'une part nous avons Richard III, dit « le Beau », Marquis et coseigneur de Barbentane chef de famille de cette branche de Barbentane, vivant de manière semble t-il plutôt insouciante. Sans alliance, alors âgé de la soixantaine, il est évident pour son entourage qu'il n'assurera pas la continuité de la lignée. Dès 1715, sa mère, Marie de PUGET, l'avait bien pressenti en faisant de sa fille Marie-Thérèse son héritière universelle.

Par ailleurs nous avons son lointain cousin Claude-Jean-Baptiste, fils aîné de Paul-François II, chef de famille de la branche « BEAUREGARD » qui ayant perdu la seigneurie de Graveson depuis quelques décennies doit se contenter du titre plus modeste de « seigneur de Beauregard » (voir à ce sujet le chapitre relatif à Antoine II de ROBIN) auquel il ajoute parfois « seigneur de PRADES » qui semble lui venir de sa mère, Jeanne de MOTTET et de ses grands parents, Olivier de MOTTET et Jacquette de GOZON qui possédaient des terres vers les Pyrénées-Orientales. Il est encore célibataire et âgé de 36 ans et Paul-François doit aussi se faire quelques soucis pour sa lignée car de ses deux autres fils vivants sont à l'ordre de Malte. L'un, Henri, est chevalier profès, l'autre, Henri-Joseph, qui n'a alors que 13 ans, est chevalier novice. Pratiquement, seul Claude-Jean-Baptiste est en mesure d'assurer la continuité.

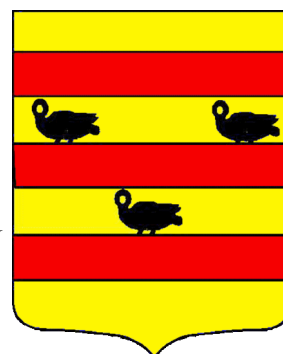
Les deux branches des ROBIN, tant l'aînée des « Beauregard » que la cadette de « Barbentane » sont donc toutes deux en situation délicate et il est facile d'imaginer les conciliabules de famille qui vont conduire au mariage en 1723 de Marie-Thérèse, sœur de Richard III qui apporte Barbentane en dot et de Claude-Jean-Baptiste, fortement incité à ce mariage par devoir avec une épouse de treize ans son aînée. Tout aurait été pour le mieux si ces épousailles avaient eu une suite, il sera hélas sans descendance, et le problème se posera bientôt une nouvelle fois ! Nous n'en sommes pas encore là !

Le 1^{er} septembre 1687 Claude-Jean-Baptiste voit le jour, très probablement au mas de Mottet, où habite ses parents depuis leur mariage un an plus tôt et l'on ne sait rien de particulier de sa jeunesse à Mottet d'abord, puis à Tarascon à partir de 1699, époque à laquelle son père acheta aux BARREME la nouvelle maison de famille près du château.



Blason de la famille PUGET de BARBENTANE

Blason de la famille ROBIN



Le 8 avril 1722 à Barbentane, nanti d'une dispense de 4^e degré de consanguinité, en présence de deux témoins, François MARTIN-BOUDARD, bourgeois du lieu et de Jean-Louis MARTIN⁽⁵⁾, ancien consul de Barbentane, il épouse sa cousine :

**Marie-Thérèse de ROBIN de BARBENTANE de Paul-Antoine III
coseigneur de Barbentane et de Marie de PUGET**

L'acte notarié du mariage ne fut passé que 25 mars 1723 à Tarascon.

Marie-Thérèse apporte en dot sa part de coseigneurie de Barbentane.

**Claude-Jean-Baptiste,
chef de famille des deux branches ROBIN à nouveau réunies**

Le 9 septembre 1729, son père Paul-François II, seigneur de Beauregard, s'éteint à Tarascon et, l'année suivante, Richard III meurt à son tour en laissant Claude-Jean-Baptiste son héritier universel, seul détenteur de la part de coseigneurie des ROBIN à Barbentane ; il avait en effet testé en ce sens le 29 juin 1730⁽⁶⁾.

Claude-Jean-Baptiste, alors résidant à Tarascon, devient chef de famille des ROBIN réunis, situation qui ne s'était plus produite depuis le décès d'Etienne II, seigneur de Graveson et coseigneur de Barbentane, en 1568. Il va vivre, suivant les époques, soit à Barbentane dans la demeure familiale de sa femme, soit à Tarascon dans la maison familiale de sa branche qui abrite également son frère cadet Henri-Joseph. La meilleure preuve de cette présence alternée de Claude-Jean-Baptiste entre Tarascon et Barbentane est son testament du 8 janvier 1751 dans lequel il précise qu'il souhaite être inhumé suivant le lieu de son décès, en l'église Sainte-Marthe de Tarascon ou en l'église de Barbentane s'il meurt en son château. En 1736, il loue le mas de Mottet. En fait, dans la première partie de son existence, jusque vers 1745 il sera principalement à Tarascon, puis il sera le plus souvent à Barbentane. En 1741, il fait un voyage à Paris d'où il continue à gérer ses terres si l'on en croit un courrier par lequel, pour raison d'imposition trop forte, il proteste au sujet d'une terre que les

(5) Ascendant direct de l'un des auteurs.

(6) Notaire DESMARETS d'Avignon.

erements du Rhône lui ont arrachée et dont il ne reste qu'une quinzaine de saumées (environ 10 hectares).

En 1730/1731 et en 1740/1741 il est élu Premier Consul de Tarascon.

Le château et les terres des ROBIN à Barbentane

Vers 1744/1745, il se fait beaucoup de travaux chez les ROBIN ! On achète des planches, des clous, des « cairons », du sable, des bornes venant d'une « peyrière » locale, on conforte « *les deux murailles qui soutiennent la voute longue de 3 cannes et 3 pans* », il est question d'un côté nettement plus long de 23 cannes (46 m), on aménage la basse cour, le grenier et la porte d'entrée... Le propriétaire règle même un petit « *compte au sujet de la bâtisse que m'a fait l'archevêque à l'entrée du château...* » (?).

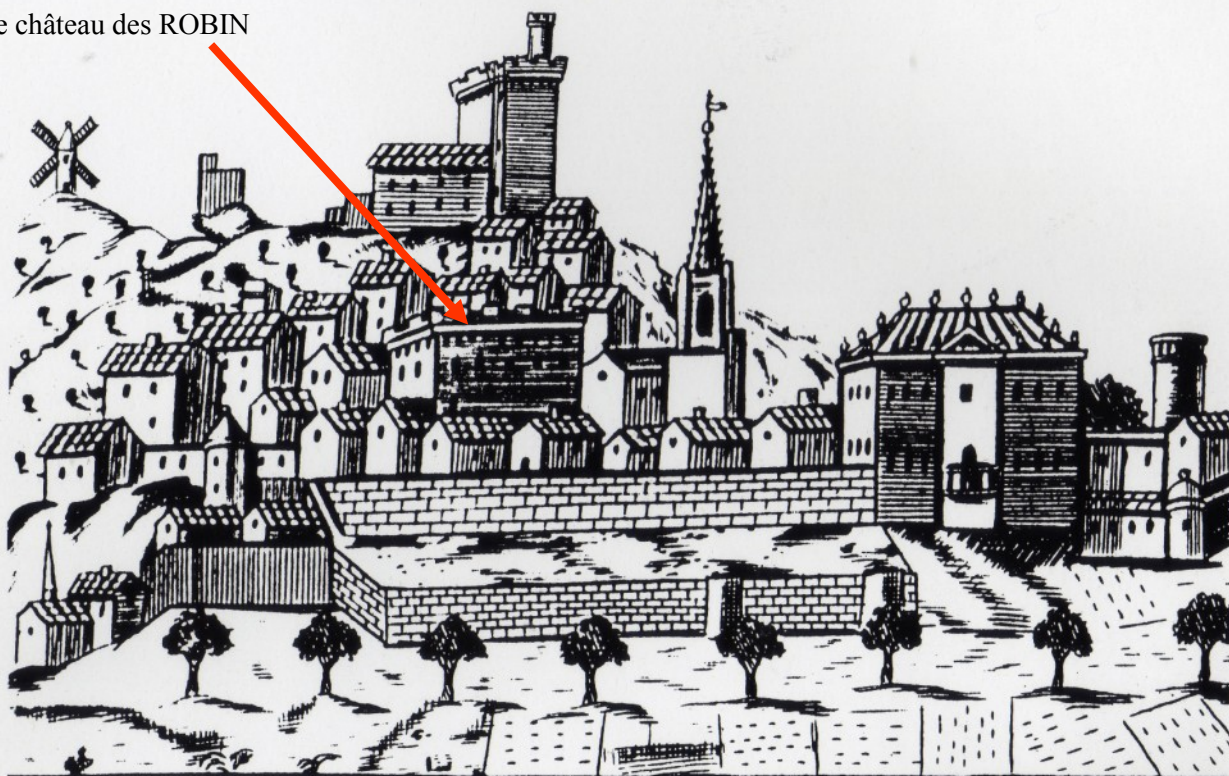
Rien hélas ne peut être interprété de manière claire sur le terrain ! Une chose est sûre : Claude-Jean-Baptiste veille au grain. Certaines factures sont rognées impérativement de 10% ! On connaît donc assez mal l'aspect extérieur du château et l'on trouvera en annexe de ce chapitre une étude des quelques meilleurs dessins anciens disponibles.

Seul, celui publié en 1757 avec la carte de la viguerie de Tarascon, montre le château des ROBIN comme étant un édifice assez considérable, couronné d'un rebord régulier et en saillie, au milieu d'une ville dont les remparts, progressivement démolis, disparaissent.

L'implantation de la demeure est, quant à elle, parfaitement connue car le terrier de 1740 (mairie de Barbentane) nous en donne tous les confronts, que l'on retrouve presque complètement sur le premier plan connu de la ville (1834) ; en un siècle la ville a peu évolué et les dégâts subis par le château pendant la révolution ne sont pas de nature à modifier l'allure générale, encore moins l'environnement immédiat, ce ne sera en effet qu'à partir de 1843 qu'Etienne-Léon de ROBIN entreprendra des

BARBENTANE

Le château des ROBIN



Extrait de la carte de la Viguerie de Tarascon, dressée par F. Seguin, géographe, 1757.

travaux importants.

En biens « nobles », échappant à la fiscalité et en biens « roturiers », Claude-Jean-Baptiste possède en 1740 à Barbentane, outre le château :

- 4 maisons en ville ;
- 50 ha au quartier de « la Ramière » et du « Pavillon de la Ramière » avec 2 mas ;
- 34 ha à la « Graminière » ;
- 2 ha au claux des Isles vers la Durance ;
- 13 ha le long du chemin d'Arles « à la montagne » ;
- 0,8 ha aux « Peyrières » (vergers et oliviers) ;
- 1,2 ha aux « Espidègles » (vignes et vergers) ;
- 6 ha au claux de Voulongue (vigne dite « Beauregard » en haut de la falaise) ;
- Un jardin fruitier au claux de Berterigues.

La fortune foncière barbentanaise des ROBIN, en 1740, uniquement en biens roturiers (environ la moitié des terres), est estimée à 34 000 livres, proche de celle des PUGET (38 000 livres) ; encore faut il savoir que cette valeur « fiscale » figurant au terrier est six à huit fois inférieure à la valeur de transaction commerciale.

Claude-Jean-Baptiste et le chapitre Saint-Agricol d'Avignon

A partir de 1750, époque du mariage de son jeune frère Henri-Joseph, il délaisse Tarascon et s'installe à Barbentane. Il y nourrit de grands desseins d'agrandissement de son patrimoine. Parmi les propriétaires importants figurent le chapitre de l'église Saint-Agricol d'Avignon, l'archevêché et même, pour une part plus modeste, la chartreuse de Bonpas.

A cette dernière, en 1751, il rachète une terre et entre en négociation avec Saint-Agricol ; l'affaire n'est pas mince en effet puisqu'il s'agit de biens évalués à 8 000 livres et le chapitre met tout en vente ; ces biens sont soit des terres à revenus agricoles, soit des cens ou « directes » c'est à dire des droits que les occupants doivent payer. La négociation se passe à l'auberge du « Cheval blanc », l'une des plus anciennes de Barbentane, au coin du Cours et de la rue des Pénitents. Les négociateurs du chapitre y logent et l'accord se fait en octobre 1752. Or il se trouve que l'aubergiste était un nommé Claude MARTIN⁽⁷⁾ dont le domicile avait longtemps été la demeure située à gauche en entrant par le portail des ROBIN sur la rue Grande (récemment encore conciergerie du château).

Dans le cadre de ses projets de dégagement du château il semble que ce soit dès 1750 que Claude-Jean-Baptiste ait acquis cette maison⁽⁸⁾.

(7) Claude MARTIN, alors cardeur à laine, avait acheté cette maison en 1723 au greffier BONJEAN, représentant de Saint-Agricol, pour 475 livres et s'était engagé à payer au chapitre un cens annuel et perpétuel de 3 sols et 9 deniers. Il figure dans le terrier de 1740 comme voisin des ROBIN. Claude MARTIN, parent d'un des auteurs de la présente étude, fut le père de Joseph MARTIN, maître maçon émérite, connu pour sa participation aux travaux entrepris au château des PUGET vers 1770.

(8) Cette grande maison, au sud du château, achetée par Paul-François II (voir au chapitre qui lui est consacré) en 1699 avait une surface de plus de 800 m². Tout a été détruit lors des bombardements de 1944. Les cadastres de 1718 et 1785 (mairie de Tarascon) permettent de bien la situer. En août 1813 Etienne-Claude agrandira par achat d'une maison voisine (notaire BARNE).

Ayant en quelque sorte absorbé le patrimoine de Saint-Agricol, il est bien probable que Claude-Jean-Baptiste ne s'arrêta pas en si bon chemin et c'est sans doute à lui que revient le grand projet d'acquérir les biens de l'archevêque, principalement le château et la Tour, les « déffens » de la montagne et la part de revenu du port sur la Durance, projet qu'Henri-Joseph, son frère cadet reprendra plus tard et sera, comme nous le verrons plus loin, bien prêt de faire aboutir !

Vingt sept ans de mariage et pas d'héritiers !

Claude-Jean-Baptiste s'est jeté à corps perdu dans les projets de développement. Mais il est évident en 1750 que son épouse et lui même n'auront pas d'héritiers, or leur mariage avait été précisément « arrangé », comme nous l'avons vu pour remédier aux conséquences fâcheuses du célibat de Richard III et faire en sorte que les deux branches ROBIN, Barbentane et Beauregard, retrouvent leur unité d'antan.

La famille est une nouvelle fois dans le désarroi. En 1750 elle décide que le cadet Henri-Joseph sera chargé d'assurer la pérennité de la lignée alors qu'il se destinait à faire vœux et carrière à l'Ordre de Malte. A cette occasion Claude-Jean-Baptiste et Marie-Thérèse lui font don de tous leurs biens à Tarascon, notamment de la grande maison de famille près du château⁽⁸⁾.

Quant aux biens qu'il se garde par devers lui, ceux de Barbentane, dans son testament du 8 janvier 1751, il ne fait que reporter le problème en en laissant à son épouse Marie-Thérèse, plus âgée que lui, le fruit et l'usufruit, ajoutant que cet héritage ira ensuite à son jeune frère Henri, chevalier de Malte ayant fait ses vœux et Commandeur depuis peu. Autant dire que l'héritage est alors destiné à se dissoudre dans les biens de l'Ordre à titre de « dépouilles » sauf si Henri meurt avant Henri-Joseph qui lui est substitué...

(8) Cette grande maison, au sud du château, achetée par Paul-François II (voir au chapitre qui lui est consacré) en 1699 avait une surface de plus de 800 m². Tout a été détruit lors des bombardements de 1944. Les cadastres de 1718 et 1785 (mairie de Tarascon) permettent de bien la situer. En août 1813 Etienne-Claude agrandira par achat d'une maison voisine (notaire BARNE).

C'est bien ce qui survient puisque le célibataire Henri meurt en 1758, écartant ainsi, à son corps défendant, le risque de voir l'héritage échapper à la famille ! Le 9 novembre 1759, chez le notaire RAOULX de Barbentane, quelques semaines avant la mort, alors prévisible à court terme, de son mari, Marie-Thérèse lui lègue assez symboliquement le fruit de ses revenus propres (14 000 livres par an !) mais en destine le fruit à Henri-Joseph, enfin père d'un garçon depuis peu de temps !

Le 2 janvier 1760 Claude-Jean-Baptiste s'éteint au château de Barbentane laissant donc une situation patrimoniale presque réglée, puisqu'il suffit désormais à Marie-Thérèse de signer dès le 4 février 1760 un nouveau testament dans lequel elle donne tous pouvoirs à Jean ESTRAGIN, Procureur au siège d'Arles pour répudier en son nom tous les legs que lui avait fait son feu époux et laisser ainsi une situation toute entière favorable à Henri-Joseph et à sa descendance naissante et encore fragile... !

Marie-Thérèse allait finir ses jours en son château de Barbentane, entourée de l'affection méritée des siens et s'éteignit à l'âge de 95 ans, le 7 février 1768. Elle fut inhumée dans le caveau familial de l'église de Barbentane.

La lignée des ROBIN avait survécu, mais il s'en était fallu de peu... encore n'était elle pas au bout de ses angoisses !

Denis Martin et Joseph Petit, octobre 2018